

**La présidente par intérim****ARRETE N° 2023-64 DU 27 AVRIL 2023****RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS  
A L'ELECTION DE REPRESENTANTS DES ETUDIANTS  
AUX CONSEILS CENTRAUX ET AUX CONSEILS FACULTAIRES  
D'UNIVERSITE PARIS CITE****Scrutin du mardi 18 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n° 2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université Paris Cité et approbation de ses statuts ;
- Vu** le décret n° 2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** la délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet ;
- Vu** la délibération n° 2019-05 du conseil d'administration de l'université du 21 juin 2019 relative à l'élection de madame Christine CLERICI en tant que présidente de l'université ;
- Vu** la délibération n° 2019-08 du conseil d'administration de l'université du 19 octobre 2019 relative à l'élection de madame Clarisse BERTHEZENE en tant que vice-présidente du conseil d'administration de l'université ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-88 du 7 juillet 2022 de la présidente de l'université portant décision-cadre relative à la mise en place du vote électronique au sein d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2021-01 ;
- Vu** l'arrêté n° 2022-118 du 16 décembre 2022 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux centraux et facultaire d'Université Paris Cité ;
- Vu** l'arrêté n° 2023-57 du 17 avril 2023 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection de représentants des étudiants aux conseils centraux et aux conseils facultaires d'Université Paris Cité et abrogeant l'arrêté n° 2023-54 du 13 avril 2023 ;
- Vu** les procès-verbaux de résultats des scrutins ;

**ARRETE :****Article 1 – CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Sont déclarés élus au conseil d'administration d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Youcef KADRI (titulaire)
2. Madame Sterenn LE COR (titulaire)
3. Monsieur Jordan PIADÉ (suppléant)
4. Madame Clémence IBERT (suppléante)

Liste : « LE POING LEVÉ – Pour des élu.e.s au service des luttes »

1. Madame Philomène TROULLIER (titulaire)
2. Monsieur Philéas ARNOULD (suppléant)

**Article 2 – SENAT ACADEMIQUE**

**2.1 – Sont déclarés élus au sénat académique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants pour la faculté de Santé (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :**



Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Lina SZENDY (titulaire)
2. Monsieur Damien GILLES (titulaire)
3. Madame Mathilde OULD MESSAOUD (titulaire)
4. Monsieur Nicolas PERRET (suppléant)
5. Madame Jenifer EID (suppléante)
6. Monsieur Liam NOEL (suppléant)

**2.2 – Sont déclarés élus au sénat académique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants pour la faculté des Sciences (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Inès SIAB (titulaire)
2. Monsieur Adrien DULONG (titulaire)
3. Madame Ambre KERVOELEN (suppléante)
4. Monsieur Simon POUYAUD (suppléant)

Liste : « LE POING LEVÉ – Pour des élu.e.s au service des luttes »

1. Monsieur Youri HAMON (titulaire)
2. Madame Maia BARTHELEMY (suppléante)

**2.3 – Sont déclarés élus au sénat académique d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants pour la faculté Sociétés et Humanités (3 sièges de titulaires et 3 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Medhi DAMERDJI (titulaire)
2. Madame Aurélie AHOANGNIMON (suppléante)

Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Madame Zazie CZAPLA (titulaire)
2. Monsieur Lorenzo LESCHI (suppléant)

Liste : « LE POING LEVÉ – Pour des élu.e.s au service des luttes »

1. Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO (titulaire)
2. Monsieur Antoine WOLF FRAGUES (suppléant)

### Article 3 – FACULTE DE SANTE

#### 3.1 - CONSEIL DE FACULTE

**Sont déclarés élus au conseil de faculté de la faculté de Santé d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Lina SZENDY (titulaire)
2. Monsieur Damien GILLES (titulaire)
3. Madame Mathilde OULD MESSAOUD (titulaire)
4. Monsieur Nicolas PERRET (titulaire)
5. Madame Jenifer EID (titulaire)
6. Monsieur Liam NOEL (titulaire)
7. Madame Alice CAILLE (titulaire)
8. Monsieur Jeremie UZAN (suppléant)
9. Madame Paula ARGUILLERE (suppléante)
10. Monsieur Rafin CHOWDHURY MONZURUL HASAN (suppléant)
11. Madame Claire DUMITRESCU (suppléante)
12. Monsieur Amin AZZI (suppléant)
13. Madame Juliette NIJDAM (suppléante)
14. Monsieur Axel GRAVIL (suppléant)

#### 3.2 – CAC - COMMISSION RECHERCHE

**Sont déclarés élus à la commission recherche de la faculté de Santé d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants) :**



Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Alexandre DEGACHI (titulaire)
2. Madame Yelda ABOU KHALIL (suppléante)

En raison d'une insuffisance de candidatures recevables, deux sièges de suppléants demeurent vacants.

### 3.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

**Sont déclarés élus à la commission formation de la faculté de Santé d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Théo RIBEYRON (titulaire)
2. Madame Eugénie BARTHEZ (titulaire)
3. Monsieur Arthur DE BASTARD (titulaire)
4. Madame Camille MEY (titulaire)
5. Monsieur Yanis DEBICHE (titulaire)
6. Madame Léonor CAUCHOIS (titulaire)
7. Monsieur Alexandre KHANDJIAN (titulaire)
8. Madame Manon DELCAMPE (titulaire)
9. Monsieur Michel Gabriel CAZENAVE (titulaire)
10. Madame Pauline LESUEUR (titulaire)
11. Monsieur Alexis LOUPAN (titulaire)
12. Madame Kim KENNEL (titulaire)
13. Monsieur Werner MACHARD (suppléant)
14. Madame Clémence IBERT (suppléante)
15. Monsieur Amir SEBA (suppléant)
16. Madame Solange PIERROT DESEILLIGNY (suppléante)
17. Monsieur Raphaël DAUBAIRE-TEMMEM (suppléant)
18. Madame Marine CONAN (suppléante)
19. Monsieur Benji EL MEDIONI (suppléant)
20. Madame Emma RAGNI (suppléante)
21. Monsieur Gatien BRIERE (suppléant)
22. Madame Manon JANTI (suppléante)
23. Monsieur Yvan COLOMBEL (suppléant)
24. Madame Ghita CHRAIBI (suppléante)

## Article 4 - FACULTE DES SCIENCES

### 4.1 - CONSEIL DE FACULTE

**Sont déclarés élus au conseil de faculté de la faculté des Sciences d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Inès SIAB (titulaire)
2. Monsieur Adrien DULONG (titulaire)
3. Madame Ambre KERVOELEN (titulaire)
4. Monsieur Simon POUYAUD (suppléant)
5. Madame Doha TELHANE (suppléante)
6. Monsieur Mathieu DEVIF (suppléant)

Liste : « ETUDIANTS CITOYENS, SCIENTIFIQUES DE DEMAIN »

1. Madame Tamina LEYGONIE (titulaire)
2. Monsieur Roméo FOGEL (suppléant)

Liste : « LE POING LEVÉ - Pour des élu.e.s au service des luttes »

1. Monsieur Youri HAMON (titulaire)
2. Madame Maia BARTHELEMY (suppléante)

### 4.2 - CAC - COMMISSION RECHERCHE

**Sont déclarés élus à la commission recherche de la faculté des Sciences d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (2 sièges de titulaires et 2 sièges de suppléants) :**



Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Monsieur Bernardo JACOBO INCLAN (titulaire)
2. Madame Klara NOSAN (suppléant)

Liste : « Formation par et pour la recherche »

1. Madame Laurice VASSEUR (titulaire)
2. Monsieur Charles LE CICLE (suppléant)

#### 4.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

**Sont déclarés élus à la commission formation de la faculté des Sciences d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Madame Marie GAUTIER (titulaire)
2. Monsieur Wilham PLATEAUX FERNANDES (titulaire)
3. Madame Clara GARCIA (titulaire)
4. Monsieur Neyl DENFER (titulaire)
5. Madame Serena MENEGONI (titulaire)
6. Monsieur Arthur SALVADOR (titulaire)
7. Madame Méline CONSTANCE (titulaire)
8. Monsieur Marc GUERIN (suppléant)
9. Madame Dahliane SCHMITT (suppléante)
10. Monsieur Zakaria SY (suppléant)
11. Madame Sterenn LE COR (suppléante)
12. Monsieur Arno CRISPO (suppléant)

**En raison d'une insuffisance de candidatures recevables, deux sièges suppléants demeurent vacants.**

Liste : « Ecume : l'Alternative écolo et solidaire »

1. Monsieur Félix LOYAU-KAHN (titulaire)
2. Madame Laure RUNSER (titulaire)
3. Monsieur Simon MALKA (titulaire)
4. Madame Seinde DOUCOURE (suppléante)
5. Monsieur Rémi VERDEIL (suppléant)
6. Madame Aminata FOFANA (suppléant)

Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Madame Lia SELA (titulaire)
2. Monsieur Essaïe BAUER (titulaire)
3. Madame Mariana MILICICH (suppléante)
4. Monsieur Mickaël LAURENT (suppléant)

#### Article 5 – FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

##### 5.1 - CONSEIL DE FACULTE

**Sont déclarés élus au conseil de faculté de la faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (7 sièges de titulaires et 7 sièges de suppléants) :**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Medhi DAMERDJI (titulaire)
2. Madame Aurélie AHOUANGNIMON (titulaire)
3. Monsieur François QUINTIN (titulaire)
4. Madame Théa ECHE (suppléante)
5. Monsieur Malo DE SAXCE (suppléant)
6. Madame Elina TRICOCHÉ (suppléante)

Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Madame Zazie CZAPLA (titulaire)
2. Monsieur Lorenzo LESCHI (suppléant)

Liste : « LE POING LEVÉ - Pour des élu.e.s au service des luttes »

1. Madame Lucia MEDEN BERMUDEZ DE CASTRO (titulaire)
2. Monsieur Antoine WOLF FRAGUES (titulaire)
3. Madame Philomène TROULLIER (suppléante)
4. Monsieur Cobalt TOLBERT (suppléant)



Liste : « UNI & Action IUT : pour ta réussite et ton insertion pro ! »

1. Madame Edwina REGHIS (titulaire)
2. Monsieur Paul-Henry PERRE (suppléant)

## 5.2 - CAC - COMMISSION RECHERCHE

**Sont déclarés élus à la commission recherche de la faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (4 sièges de titulaires et 4 sièges de suppléants) :**

Liste : « Ecume : l'Alternative écolo et solidaire »

1. Monsieur Yacoub BITOCHO (titulaire)
2. Madame Louise FREULET (titulaire)
3. Monsieur Loïs MALLET (suppléant)
4. Madame Emma THIEBAUT (suppléant)

Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Madame Louise ZANNI (titulaire)
2. Monsieur Lorenzo LESCHI (titulaire)
3. Madame Jade PILATO (suppléant)
4. Monsieur Julien BOYER (suppléant)

## 5.3 - CAC - COMMISSION FORMATION

**Sont déclarés élus à la commission formation de la faculté Sociétés et Humanités d'Université Paris Cité au titre du collège des étudiants (12 sièges de titulaires et 12 sièges de suppléants)**

Liste : « Bouge Ta Fac »

1. Monsieur Olivier RAPHANAUD (titulaire)
2. Madame Charlotte BOUTOILLE (titulaire)
3. Monsieur Joachim GRELLIER (titulaire)
4. Madame Manon LEROY (titulaire)
5. Monsieur Quentin MIFFRED (titulaire)
6. Madame Jade LENGRONNE (titulaire)
7. Monsieur Florian BURLERAUX (suppléant)
8. Madame Inès LABARGE (suppléante)
9. Monsieur Alexis LAFRIZI (suppléante)
10. Madame Tatiana CHEGUETEMI (suppléante)
11. Monsieur Achille MEYNET-NOYAU (suppléant)
12. Madame Raphaëlle HOARAU (suppléante)

Liste : « Ecume : L'Alternative écolo et solidaire »

1. Madame Zoé GRUPPO (titulaire)
2. Monsieur Hugo JEAN (titulaire)
3. Madame Sarah KHOUIDER (titulaire)
4. Monsieur Quentin CABAT (suppléant)
5. Madame Matisse CRESPO PEREIRA (suppléante)
6. Monsieur Simon PREVOST FONTAINE (suppléant)

Liste : « Etudiants.e.s Solidaires pour une université libre, ouverte à tous.tes et inclusive ! »

1. Madame Irina BREUGNOT (titulaire)
2. Monsieur Jonas UNTERSTELLER (titulaire)
3. Madame Margaux LARDET (suppléante)
4. Monsieur Angel PELLEREJ (suppléant)

Liste : « UNI & Action IUT : pour ta réussite et ton insertion pro ! »

1. Madame Edwina REGHIS (titulaire)
2. Monsieur Paul-Henry PERRE (suppléant)

## Article 6 - MANDATS :

La durée du mandat des représentants des étudiants est de 2 ans. Le mandat des membres des conseils court à compter du 22 juin 2023.



**Article 7 - RECOURS :**

Les médiateurs académiques (article D. 222-42-1 du code de l'éducation), reçoivent les réclamations concernant les opérations électorales décrites aux articles D. 719-1 à D. 719-37 du code de l'éducation.

Tout électeur ainsi que la présidente de l'université et le recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, ont le droit d'invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Paris. Ce recours auprès du tribunal administratif n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle des opérations électorales. Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai de deux mois.

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un magistrat du tribunal administratif et comprenant un représentant désigné par le recteur, exerce les attributions prévues aux articles D. 719-8 et D. 719-24 du code de l'éducation. Elle doit être saisie des réclamations et recours éventuels au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de quinze jours.

**Article 8 - PRISE D'EFFET :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la transmission de celui-ci au recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France.

**Article 9 - EXECUTION :**

La directrice générale des services par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.

Fait à Paris, le **27 AVR. 2023**

La présidente par intérim

Clarisse BERTHEZENE

Transmis au rectorat le : **27 AVR. 2023**

Affiché le : **27 AVR. 2023**